

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean-Est, tenue le lundi 7 novembre 2016 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

|                      |                        |
|----------------------|------------------------|
| LE MAIRE :           | M. RÉJEAN BOUCHARD     |
| LE MAIRE-SUPPLÉANT : | M. MARC-ANTOINE FORTIN |
| LES CONSEILLERS :    | M. YVAN THÉRIAULT      |
|                      | M. JEAN-CLAUDE BHÉRER  |
|                      | M. BERTHOLD TREMBLAY   |
|                      | M. MAGELLA DUCHESNE    |
|                      | M. DOMINIQUE COTÉ      |

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assistent également à la séance MME RACHEL BOURGET, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que M. PHILIPPE LUSINCHI, directeur général adjoint et urbaniste.

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

#### **2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**195.11.16**

Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Dominique Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par la directrice générale.

#### **3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 3 OCTOBRE 2016**

La directrice générale donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 3 octobre 2016.

**196.11.16**

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 3 octobre 2016 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4. CORRESPONDANCE**

- a) Une lettre de de René Dufour, président de Société de gestion environnementale, reçue le 7 octobre 2016. Il convie la Municipalité à un souper bénéfique le samedi 12 novembre 2016 au Centre Civique de Dolbeau-Mistassini.
- b) Une lettre de Sonia Boucher, Chef du Service des inventaires et du Plan par intérim au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, reçue le 24 octobre 2016. Elle informe la municipalité de Saint-Bruno qu'à la suite de l'examen des documents reçus concernant l'adoption du règlement 357-16, le Ministère ne recommandera pas l'exercice du pouvoir de désaveu dudit règlement. Il

entrera donc en vigueur quatre-vingt-dix jours après son adoption comme prévu à l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2.

- c) Une invitation des Chevaliers de Colomb, Conseil 7615, reçue le 27 octobre 2016. Monsieur Clément Laforest, Grand Chevalier, invite les élus municipaux à l'activité Brunch, organisée en l'honneur des nouveaux nés 2016 de notre paroisse, le 27 novembre à la salle multifonctionnelle de la Mairie à compter de 10 h 30.

**5. ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 3 OCTOBRE 2016 AU 4 NOVEMBRE 2016**

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ

|                    |   |               |
|--------------------|---|---------------|
| COMPTES À PAYER    | : | 195 962.94 \$ |
| COMPTES DÉJÀ PAYÉS | : | 86 122.18 \$  |

SECTION RÈGLEMENT F.D.I.

|                    |   |             |
|--------------------|---|-------------|
| COMPTES À PAYER    | : | 7 161.21 \$ |
| COMPTES DÉJÀ PAYÉS | : | _____ \$    |

**197.11.16**

Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 3 octobre 2016 au 4 novembre 2016, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser la Secrétaire-trésorière à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 18263 à 18268; 18342 à 18353; et 18355 à 18372; soient et sont acceptés tels que libellés.

Je, soussignée Secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 7<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2016

Rachel Bourget, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. DEMANDE DE COLLABORATION FINANCIÈRE POUR L'ACTIVITÉ BRUNCH « CÉLÉBRONS LES NAISSANCES » DES CHEVALIERS DE COLOMB**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

**7. CONTRIBUTION FINANCIÈRE À FADOQ SAINT-BRUNO**

**ATTENDU** que le Conseil municipal de Saint-Bruno a octroyé un montant d'aide financière de 3 500 \$ à FADOQ Saint-Bruno selon les projets et/ou activités spécifiques dans le cadre de la politique municipale des aînés sous présentation d'une demande appuyée de pièces justificatives (résolution 11.01.16);

**ATTENDU** qu'en suivi à cette résolution, l'organisme demande un montant d'environ 255 \$ pour une activité « *Un après-midi de Noël* » qui se tiendra à la résidence Le Brunois le mardi 13 décembre prochain;

**ATTENDU** que l'organisme a reçu à ce jour des montants totalisant 1 686.50 \$ pour différentes activités.

**198.11.16**

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que ce Conseil autorise un montant maximal de 255 \$ à FADOQ Saint-Bruno, sur présentation de pièces justificatives, pour l'organisation de leur activité *Un après-midi de Noël*, à la résidence Le Brunois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **8. ADHÉSION 2017 À TOURISME SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Bruno est davantage reconnue en tant que milieu de vie de qualité à proximité des principaux attraits touristiques régionaux;

**CONSIDÉRANT** que l'Association touristique régionale doit tenir compte que la municipalité de Saint-Bruno n'est pas un pôle d'attrait touristique reconnu, mais plutôt un carrefour stratégique de services au cœur du réseau routier entre le Saguenay et le Lac-Saint-Jean.

**199.11.16**

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Bruno adhère à Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean pour l'année 2017 et, de ce fait, autorise le paiement de la cotisation au montant de 613,73 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **9. MODIFICATION DU LOGO SUR LES DOCUMENTS MUNICIPAUX. RE : ENVELOPPES, PERMIS, FORMULAIRES, AVIS PUBLICS, ETC.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité possède une nouvelle identité visuelle représentant l'image de marque réalisée afin que Saint-Bruno devienne une référence auprès de la population et des entreprises en matière de qualité de vie exceptionnelle;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau logo s'inscrit dans la plus récente stratégie de communication établie par la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** des frais sont à prévoir pour procéder à la modification du logo municipal et/ou armoiries sur les documents utilisés à des fins publiques;

**200.11.16**

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la modification du logo et/ou armoiries sur les documents utilisés à des fins publiques afin de réaliser le virage entrepris par la municipalité visant à se distinguer comme milieu de vie unique et privilégié en plus de développer le sentiment d'appartenance des citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. AUTORISATION POUR AJUSTEMENTS SALARIAUX EN VERTU DE LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE**

**ATTENDU QUE** la Loi sur l'équité salariale a pour objet de corriger, à l'intérieur d'une même entreprise, les écarts salariaux dus à la discrimination systémique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois dans des catégories d'emplois à prédominance féminine;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Bruno a procédé à l'affichage des ajustements salariaux déterminés et les modalités de versement en date du 6 juillet 2016;

**ATTENDU QUE,** conformément à la Loi sur l'équité salariale, la Municipalité a procédé à un nouvel affichage le 6 septembre 2016, précisant les modifications apportées ou indiquant qu'aucune modification n'est nécessaire.

**201.11.16**

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Dominique Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les ajustements salariaux et les modalités de versement, tel que décrit au tableau suivant :

| Catégorie féminine     | Écarts salariaux | Modalités de versement                      |
|------------------------|------------------|---|
| Préposée au restaurant | 0.98 \$          | Rétroactif au 1 <sup>er</sup> décembre 2015 |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11. APPUI AUX TRANSPORTEURS EN VRAC DU LAC-SAINT-JEAN**

**ATTENDU QUE** depuis plusieurs années, nous utilisons les services du titulaire d'un permis de courtage en services de camionnage en vrac délivré par la Commission des transports du Québec;

**ATTENDU QUE** ce partenariat, basé sur le principe des zones géographiques qui, pour la plupart, ont été instituées à partir des comtés politiques de l'époque et qui généralement couvrent le territoire d'une ville principale et des municipalités moins peuplées environnantes, s'avère très efficace;

**ATTENDU QUE** ce principe de proximité nous permet d'encourager les camionneurs de notre municipalité de sorte que les services qu'ils offrent demeurent disponibles à toute la population. Ces petites entreprises qui investissent massivement dans l'acquisition de leurs équipements ont besoin de l'apport économique des marchés publics pour demeurer opérationnels. C'est pourquoi, comme nous le permet la réglementation, nous nous sommes liés à la clause préférentielle en faveur des transporteurs inscrits au registre du camionnage en vrac;

**ATTENDU QUE** le fait d'utiliser les ressources de notre milieu a pour effet de créer des retombées économiques locales appréciables. Les camionneurs artisans qui rendent leurs services disponibles sont, généralement, des payeurs de taxes dans notre municipalité;

**ATTENDU QUE** le service qui nous est donné est efficace et rapide. Nous considérons la corporation comme un partenaire qui prend en charge l'affectation des camionneurs dont nous avons besoin, nous évitant ainsi de devoir rétribuer notre personnel pour maintenir une liste des fournisseurs en transport disponibles et les contacter au besoin;

**ATTENDU QUE** l'existence de l'encadrement permet aussi des économies importantes puisque le recueil des tarifs duquel nous nous inspirons pour établir les contrats, en découle directement. Il constitue un guide pour nous et nous épargne du temps et de l'énergie à évaluer nous-mêmes les prix lors de signatures d'ententes.

**ATTENDU QU'** en raison de la surveillance exercée par la Commission des transports du Québec, que ce soit au niveau des opérations financières ou professionnelles des titulaires de permis, nous avons l'assurance qu'il n'y a aucune collusion ou corruption et que les transporteurs sont traités équitablement lors de la répartition.

**ATTENDU QU'** il est de notre avis que l'intérêt public prédomine, surtout en cette période où une très grande probité et une transparence totale sont exigées des administrations publiques. L'encadrement réglementaire dans l'industrie du camionnage en vrac dans les marchés publics obligeant la corporation locale à détenir un permis délivré par la Commission des transports du Québec doit être maintenue;

**ATTENDU QUE** la Commission des transports du Québec constitue à nos yeux la meilleure garantie d'honnêteté tout en nous permettant d'obtenir le maximum de retombées économiques locales dans les investissements que nous faisons en infrastructure dans notre domaine.

**POUR CES MOTIFS,**

**202.11.16**

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers que ce Conseil renouvelle son appui à l'organisme de courtage Les Transporteurs en vrac du Lac-Saint-Jean.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12. MANDAT À UN PROCUREUR POUR DEMANDE À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC. RE: CHEMINS LIMITROPHES DES MUNICIPALITÉS DE SAINT-GÉDÉON ET SAINT-BRUNO**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Bruno désire procéder à des travaux de réfection dans le rang 5 ouest sur une partie de chemin limitrophe des municipalités de Saint-Gédéon et Saint-Bruno;

**ATTENDU** la demande présentée à la municipalité de Saint-Gédéon visant à convenir d'une entente intermunicipale prévoyant le partage des coûts pour la réalisation de travaux sur une partie du rang V dont, notamment, la partie limitrophe aux municipalités de Saint-Gédéon et Saint-Bruno (Réf. : Résolution 176.09.16);

**ATTENDU QUE** les discussions entreprises avec la municipalité de Saint-Gédéon n'ont donné aucun résultat concernant le partage des coûts desdits travaux;

**ATTENDU QUE,** conformément à l'article 76 de la Loi sur les compétences municipales, la municipalité désire entreprendre les procédures appropriées devant la Commission municipale du Québec.

**POUR CES MOTIFS,**

**203.11.16**

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que mandat soit donné à Me Jean-Noël Tremblay, avocat, pour la préparation de la demande adressée à la Commission municipale du Québec visant les chemins limitrophes aux municipalités de Saint-Gédéon et Saint-Bruno comprenant le chemin de ceinture du rang V au rang VI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13. DÉSFFECTATION DU BÂTIMENT DE L'EAU POTABLE AU RANG IX**

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment situé sur le lot 4 467 748, propriété de la Municipalité de Saint-Bruno, n'est plus utilisé comme station de pompage pour l'eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit bâtiment sera barricadé afin d'empêcher tout accès à des intrus.

**CONSIDÉRANT QUE** le changement de vocation dudit bâtiment fera en sorte qu'il ne sera plus affecté à l'utilité publique et, par conséquent, ne sera plus un immeuble du domaine public de la municipalité mais plutôt du domaine privé de la municipalité.

**EN CONSÉQUENCE,**

**204.11.16**

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers de désaffecter le bâtiment situé au rang IX de la municipalité de Saint-Bruno (station de pompage) aux fins d'assurance feu, vol, incendie mais de maintenir une assurance responsabilité sur cet immeuble.

Il est en outre résolu de procéder à l'appel de propositions pour la vente dudit bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14. AUTORISATION DE SIGNATURE AFIN DE CONSENTIR UN ACTE DE SERVITUDE DE PASSAGE. RE : LOT 5 799 125**

**205.11.16**

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil autorise M. Réjean Bouchard, maire, et M. Philippe Lusinchi, directeur général adjoint et urbaniste, ou Mme Rachel Bourget, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer un acte à titre d'intervenant et de créancier hypothécaire de la société 9214-7578 Québec Inc., afin d'autoriser la société 9214-7578 Québec Inc. à consentir un acte de servitude de passage d'une conduite d'égout pluvial sur une partie du lot 5 799 125 du cadastre du Québec en faveur de Nutrinor coopérative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**15. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR MAINLEVÉE, QUITTANCE GÉNÉRALE ET FINALE D'UNE PRÉFÉRENCE D'ACHAT AFFECTANT L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 4 468 535**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Bruno a affecté l'immeuble situé sur le lot 4 468 535 d'une préférence d'achat;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriétaire doit procéder à la vente dudit immeuble et qu'un droit d'achat qui suit l'immeuble dans les 90 jours précédant la vente à un tiers, ce droit étant sans limite dans le temps et assorti d'une clause de pénalité, a été consenti à la municipalité de Saint-Bruno.

**EN CONSÉQUENCE,**

**206.11.16**

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Dominique Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que Monsieur Réjean Bouchard, maire, et Madame Rachel Bourget, directrice générale et secrétaire-trésorière ou Monsieur Philippe Lusinchi, directeur général adjoint et urbanisme, soient autorisés à signer les documents donnant quittance des droits consentis, dont *mainlevée, quittance générale et finale de la préférence d'achat, solde de prix de vente* : soit aux termes des droits et charges reçus devant Me Gaudiose Guérard, notaire, en date du 10 mai 1963, lequel a été publié le 13 mai 1963, au bureau de la publicité des droits de circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est, sous le numéro 80 637.

Il est en outre résolu que la Municipalité de Saint-Bruno consente à la radiation de l'inscription de toutes hypothèques, charges et droits résultant de cet acte y incluant s'il y a lieu la clause résolutoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**16. ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE. RE : LOT 5 518 218**

**ATTENDU QUE** l'acheteur présente une offre d'achat avec un prix moindre que celui établi dans la résolution 121.05.14;

**ATTENDU QU'** il est judicieux de vendre ce terrain avant la fin de l'année 2016 pour qu'une résidence unifamiliale y soit construite dans un délai d'un an.

**207.11.16**

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Jean-Claude Bhérier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre d'achat faite par Mme Stéphanie Desjardins et M. Kevin Boivin au montant de 38 000 \$, taxes incluses, pour le terrain situé sur le lot 5 518 218, aux conditions suivantes :

- Payable au complet lors de la signature
- Construire une résidence unifamiliale avant novembre 2017
- Si non construction dans les délais prévus : rachat par la Municipalité de Saint-Bruno aux mêmes conditions moins les frais légaux
- Accorder une servitude d'utilité publique à la municipalité de Saint-Bruno
- Accorder une servitude d'utilité publique à Hydro-Québec.

Il est en outre résolu d'autoriser M. Réjean Bouchard, maire, et Mme Rachel Bourget, directrice générale et secrétaire-trésorière ou M. Philippe Lusinchi, directeur général adjoint et urbaniste, à signer les documents relatifs à la vente dudit terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**17. AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE CINQ CENT MILLE DOLLARS (500 000 \$) VISANT LA RÉNOVATION DE L'ARÉNA SAMUEL-GAGNON**

**Avis de motion**

M. le conseiller Marc-Antoine Fortin donne avis qu'il présentera lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement d'emprunt de 500 000 \$ visant la rénovation de l'aréna Samuel-Gagnon dans le cadre du programme PIC150.

Il est en outre résolu que le Conseil municipal dispense la Secrétaire-trésorière de la lecture entière de ce règlement lors de son approbation.

**18. AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT VISANT À DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR 2017**

**Avis de motion**

M. le conseiller Berthold Tremblay donne avis qu'il présentera lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement visant à déterminer les taux de taxes pour 2017.

Il est en outre résolu que le Conseil municipal dispense la Secrétaire-trésorière de la lecture entière de ce règlement lors de son approbation.

**19. DISCOURS DU MAIRE**

**DISCOURS DU MAIRE PRÉSENTÉ À LA  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 7 NOVEMBRE 2016**

---

**MESSIEURS LES CONSEILLERS,  
MESDAMES ET MESSIEURS,**

Aux fins de se conformer à l'article 955 du Code municipal, stipulant que le maire doit faire un rapport au moins quatre (4) semaines avant l'adoption du budget lors d'une session du Conseil et traitant des points suivants, à savoir:

- 1.- LES ÉTATS FINANCIERS 2015 ET LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR
  - 2.- LES RÉSULTATS ANTICIPÉS POUR L'ANNÉE 2016
  - 3.- ORIENTATION DU BUDGET 2017
  - 4.- PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2017 - 2018 - 2019
  - 5.- LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$ CONCLUS DEPUIS LE DÉPÔT DU DERNIER RAPPORT DU MAIRE LE 30 NOVEMBRE 2015
  - 6.- TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX
  - 7.- CONCLUSION
- 

**1.- LES ÉTATS FINANCIERS 2015 ET LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Pour l'exercice financier 2015, les états financiers montrent un résultat de (167 096.00) \$. Outre ce résultat, nous avons des surplus affectés à l'eau potable pour 121 562.64 \$ et 21 796.65 au développement résidentiel. Notons que, pour des fins de compréhension, ces surplus sont non consolidés.

Les opérations financières ont été examinées par la firme de comptables agréés Mallette dont le rapport est disponible à la Mairie pour ceux qui voudraient le consulter.



## **2.- RÉSULTATS ANTICIPÉS POUR L'ANNÉE 2016**

Votre Conseil municipal a adopté, lundi le 21 décembre 2015, un budget équilibré pour l'année 2016 de 5 247 680 \$ et les résultats anticipés tendent vers un équilibre budgétaire.

Les principaux travaux réalisés en 2016 ou en voie de l'être :

|  |           |
|--|-----------|
| 1. Phase IX (rues de l'Église et de la Fabrique) | 85 000 \$ |
| 2. Projet commun en eau potable                  | 15 000 \$ |

## **3.- ORIENTATION DU BUDGET 2017**

Le budget 2017 sera adopté par le Conseil municipal lors d'une séance spéciale, le lundi 19 décembre 2016 à 19 h 30.

## **4.- PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2017-2018-2019**

1. Pavage et réfection de diverses routes rurales totalisant environ 600 000 \$.
2. Refaire les bandes et autres rénovations au Centre sportif pour 500 000 \$.
3. Effectuer la phase III du programme de sécurité des quartiers pour un montant d'environ 40 000 \$.
4. Installation d'un procédé de déphosphatation à l'assainissement des eaux pour un total d'environ 75 000 \$.
5. Installation de compteurs d'eau telle qu'exigé par la SQEEP pour 35 000 \$.
6. Mises à niveau diverses à nos réseaux d'assainissement des eaux et d'eau potable pour environ 75 000 \$.
7. Finaliser le projet "Qualité de vie au cœur de la région".

## **5.- LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$ CONCLUS DEPUIS LE DÉPÔT DU DERNIER RAPPORT DU MAIRE LE 30 NOVEMBRE 2015**

|                                  |                                       |               |
|----------------------------------|---------------------------------------|---------------|
| Énergietech Électrique inc.      | Installation variateurs et télémétrie | 26 935.92 \$  |
| Épicerie DDL                     | Loyer Prisme culturel                 | 45 974.72 \$  |
| Giry mécanique inc.              | Achat camion tonne 2010               | 36 750.00 \$  |
| Groupe Ultima                    | Assurance générale                    | 68 308.00 \$  |
| Hydro-Québec                     | Électricité                           | 252 000.92 \$ |
| Inter-Cité Construction          | Phase IX                              | 86 152.76 \$  |
| Mallette comptables agréés       | Audit et redditions de compte         | 48 691.92 \$  |
| Ministre des finances            | Sûreté du Québec                      | 177 690.00 \$ |
| Ministre du revenu du Québec     | D.A.S.                                | 282 776.07 \$ |
| Molson                           | Achats aréna                          | 26 197.87 \$  |
| MRC de Lac-St-Jean-Est           | Quotes-parts                          | 410 285.02 \$ |
| Prisme culturel                  | Subvention organisme                  | 70 700.00 \$  |
| Receveur général du Canada       | D.A.S.                                | 114 422.26 \$ |
| Régie Incendie Secteur Sud       | Quotes-parts                          | 122 151.00 \$ |
| Simard Boivin Lemieux avocats    | Frais juridiques-projet eau potable   | 26 403.09 \$  |
| SSQ Société d'assurance-vie inc. | Assurance collective                  | 57 801.51 \$  |

## 6.- TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux, j'informe les citoyens et citoyennes de Saint-Bruno que la rémunération des élus sur une base mensuelle est la suivante:

|                                  | <u>Maire</u>       | <u>Conseillers</u> |
|----------------------------------|--------------------|--------------------|
| Rémunération mensuelle de base:  | 1 380.66 \$        | 423.54 \$          |
| Allocation mensuelle de dépense: | <u>690.34 \$</u>   | <u>211.78 \$</u>   |
| <b>Total mensuel de base</b>     | <b>2 071.00 \$</b> | <b>635.32 \$</b>   |

|  | <u>Membres</u><br><u>M.R.C. (20 fois)</u> |
|--|---|
| Rémunération mensuelle de base                       | 221.25 \$                                 |
| All. non imp. mensuelle de base                      | <u>110.63 \$</u>                          |
| <b>Total mensuel de base</b>                         | <b>331.88 \$</b>                          |
| <br>   |   |
| Rémunération par présence réunion MRC                | 99.00 \$                                  |
| Allocation non imposable par réunion                 | <u>49.50 \$</u>                           |
| <b>Total rémunération par réunion</b>                | <b>148.50 \$</b>                          |
| <br>   |   |
| Rémunération additionnelle présence CA               | 54.35 \$                                  |
| Allocation non imposable par présence                | <u>27.17 \$</u>                           |
| <b>Total rémunération additionnelle par présence</b> | <b>81.52 \$</b>                           |
| <br>   |   |
| Rémunération mensuelle par présence CA               | 99.00 \$                                  |
| Allocation non imposable                             | <u>49.50 \$</u>                           |
| <b>Total rémunération par réunion du CA</b>          | <b>148.50 \$</b>                          |

## 7.- CONCLUSION

Déjà nous en sommes à la fin de notre troisième année de mandat de quatre ans. Il demeure important pour moi et les membres du Conseil municipal de pouvoir vous entretenir une fois l'an sur les grands enjeux qui ont été travaillés par l'organisation.

Pour la majorité de notre population, ce moment est privilégié, mais pour d'autres, le fait qu'on leur parle semble un peu marginal. Il en demeure pas moins que tous sont d'accord sur l'importance d'avoir des nouvelles rafraichissantes du monde municipal une fois l'an.

Encore une fois, l'ensemble de l'équipe a effectué une tâche extraordinaire en matière d'intervention dans tous les dossiers qui lui ont été confiés. Les efforts fournis par chacun méritent toute notre admiration. L'acharnement au travail et le professionnalisme dont le personnel fait preuve nous permet d'atteindre la majorité des objectifs que nous nous sommes fixés. Leur dévouement et leur expérience accompagnés de leur loyauté envers le milieu favorisent le succès des nombreux dossiers.

Mille fois « Merci » pour cette grande réussite collective, en mon nom personnel et celui des membres du Conseil de Saint-Bruno, bravo!

Pour obtenir de tels résultats, il faut obligatoirement avoir une ligne directrice qui guide chacune de nos actions...des actions réussies. Pour cela, on retrouve en première ligne, les membres du Conseil municipal qui, malgré les nombreuses embûches, continuent à travailler avec acharnement afin d'atteindre des objectifs bien précis.

J'aimerais leur dire mon admiration sincère puisqu'ils me font confiance, jour après jour, dans l'exercice de mes fonctions. Un grand MERCI s'impose dans ce cas-là.

L'année a commencé par le dossier de l'eau potable. À la fin du dernier trimestre de 2015, le gouvernement du Québec nous avisait qu'il procédait à une coupure de 4 632 538 \$ sur les octrois dont il s'était engagé par signature d'un protocole avec les trois municipalités impliquées soit, Saint-Bruno, Hébertville-Station et Larouche, et ce, malgré plusieurs rencontres entre les intervenants expliquant la maîtrise d'œuvre du projet.

Il fallait agir vite et bien dans le respect des règles de gouvernance. Alors, d'un commun accord avec les trois partenaires, une poursuite a été enregistrée à la Cour pour faire respecter nos droits et la convention signée entre le gouvernement et les trois municipalités. Le tout est présentement entre les mains de nos procureurs.

Par la suite, c'est le secteur du développement résidentiel qui a fait l'objet de nos préoccupations. Il a fallu s'adapter aux mouvances du marché et faire face à une diminution de mise en chantier dans l'ensemble de la région, soit au-delà de 50 %, affectant ainsi les constructions résidentielles chez nous.

Malgré tout, il faut demeurer en alerte sur les opportunités qui s'offrent à nous. C'est pour cette raison que le Conseil municipal ne peut passer à côté des programmes offerts par les différents paliers de gouvernement.

C'est pourquoi, en 2017, nous devrions procéder à la mise à niveau de notre aréna. Cela fait déjà plusieurs années que nous essayons d'obtenir des subventions. Finalement, le fédéral versus ses programmes nous permet d'aller chercher 50 % de fonds pour procéder aux travaux suivants : système de lumière, isolation du plafond, mise en place de nouvelles bandes et baies-vitrées, qui feront l'objet d'un investissement de 500 000 \$ divisé à part égale entre le municipal et le fédéral. D'ailleurs, l'aréna de Saint-Bruno sera une des dernières à procéder à ces modifications dans la région. Les travaux devraient se faire durant la période où l'aréna est fermée (été).

Concernant la taxe sur l'essence, les investissements se font attendre. Il faut d'abord obtenir les autorisations du gouvernement qui feront suite au dépôt du plan d'intervention présentant les priorités qui nous sont dictées, dans les conditions établies selon un ordre fixé par eux. Nous pouvons utiliser environ 200 000 \$ sur le 1.2M\$ autorisé par le programme.

À ce niveau, il faut user de patience pour nos réseaux routiers qui ont grandement besoin de réparations. Les élus ont donc décidé d'aller de l'avant dans un règlement d'emprunt de 600 000 \$ maximum afin de pallier aux urgences.

Actuellement, le Conseil travaille sur une entente avec la municipalité de Saint-Gédéon de Grandmond concernant la prise en charge d'une partie des coûts concernant l'entretien des chemins dans le secteur de la traverse des rangs 5 et 6 ouest ainsi que le côté limitrophe de notre municipalité, tout comme celles qui existent avec Alma et Hébertville-Station.

Les actions amorcées durant l'année précédente sur les communications et l'image corporative de la municipalité devraient connaître leur apogée car, en 2016, le logo de la municipalité a été changé afin de prendre le virage numérique. D'ailleurs, vous pourrez bientôt apprécier à sa juste valeur le résultat sur les enseignes de bienvenue aux entrées Est et Ouest, sur la route 170. Par la suite, graduellement, vous aurez l'occasion d'apprécier notre site internet modernisé ainsi que notre page sur Facebook et Twitter. Saint-Bruno veut faire de l'interaction avec ses citoyens. C'est pour nous un virage à 360 degrés afin d'être à l'ère 2.0.

L'arrivée de l'activité de la « Foire des familles et de l'agriculture » a permis quelque chose d'extraordinaire dans notre communauté puisque plusieurs organismes se sont mis au travail afin que l'on puisse vivre cette réussite collective. Bien oui, les Optimistes, les Chevaliers,

la Fadoq, l'Aféas ainsi qu'un comité agricole étaient de ce grand rendez-vous. Merci du fond du cœur !

Pour ce qui est de l'accueil des matières résiduelles sur notre territoire, un Mémoire a été envoyé à la RMR du Lac-St-Jean afin qu'elle prenne connaissance des grands enjeux que Saint-Bruno veut défendre dont les redevances que nous recevons depuis le tout début des activités. Avec les nouvelles réalités qui viendront tripler le nombre de mètres cubes de déchets provenant de Saguenay, cela demande obligatoirement une mise à niveau des priorités pour notre milieu. Nous avons toujours été en accord avec un projet régional, mais si nous sommes la terre d'accueil pour l'ensemble de la région, il devient tout à fait légitime de solliciter une compensation aux inconvénients engendrés par cette situation. C'est pourquoi le Conseil a demandé que nous puissions créer de la richesse avec un développement durable qui perdure dans le temps, que ce soit au niveau de l'emploi ou encore sur des investissements futurs et ce, au-delà des redevances. Il nous faut créer une nouvelle économie basée sur la richesse et non sur le dos des contribuables.

Je pourrais vous entretenir encore pendant longtemps, mais j'aurai d'autres occasions pour le faire. Sur ce, je peux vous affirmer que le Conseil municipal va continuer à travailler avec acharnement pour faire en sorte que Saint-Bruno puisse conserver son étoile brillante. Pour cela, il faut aussi garder comme priorité le soutien à nos familles qui sont de plus en plus nombreuses afin qu'elles puissent s'épanouir dans la quiétude. Soyez assurés que vous demeurez notre priorité.

En terminant, un grand MERCI s'impose à tout ce beau monde qui m'entoure au quotidien. Que ce soit professionnellement ou encore comme élu, tous ont fait un travail extraordinaire.



**Réjean Bouchard, maire**

**208.11.16**

Suite à la lecture du discours du maire, il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Dominique Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que celui-ci soit accepté et publié dans une prochaine édition du journal Le Brunois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **20. COMPTE RENDU DES COMITÉS**

### **a) Travaux publics**

M. le conseiller Dominique Côté présente le rapport des travaux publics et ajoute quelques commentaires concernant le grattage dans les rangs.

### **b) Loisirs et culture**

M. Marc-Antoine Fortin, présente le rapport des loisirs préparé par le directeur, monsieur Denis Boudreault.

### **c) Sécurité publique**

Monsieur le conseiller Berthold Tremblay donne quelques informations concernant la régie en sécurité incendie du secteur sud et informe qu'une tournée de sécurité a été effectuée par les pompiers le soir de l'Halloween.

**d) Urbanisme**

M. le conseiller Magella Duchesne avise qu'il y aura rencontre du comité cette semaine et que plusieurs dérogations mineures seront traitées.

**21. AUTRES SUJETS**

Il est simplement mentionné qu'une jeune Brunoise, Rose-Coralie Audet, a participé à La Voix junior.

**22. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

Quelques citoyens sont présents et plusieurs questions concernant l'agrandissement du LET sont posées.

**23. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**209.11.16**

À 21 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. le conseiller Marc-Antoine Fortin de lever la séance.